

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ÉNERGIE CITOYENNE



Bégawatts

Du parc éolien industriel à la petite centrale de panneaux photovoltaïques, le financement citoyen des infrastructures d'énergies renouvelables représente un investissement intéressant. Ils permettent à quiconque de s'emparer des questions énergétiques et d'accélérer la transition.

Devenir acteur de la transition énergétique, l'idée séduit à mesure que les projets citoyens se multiplient. Si les solutions techniques ou les montages financiers varient, tous partagent un même socle : utilisation d'énergies renouvelables, implication des particuliers et des collectivités territoriales, règles de gouvernance transparentes et non-spéculation. « *La base, c'est qu'une partie des ressources reste sur le territoire* », explique Gérard Magnin, président de Jurascic, une société coopérative chargée de recueillir des fonds pour l'acquisition d'une partie du parc éolien de Chamole, dans le Jura. Cette histoire-là commence en 2007, quand un développeur (une société en charge des études et de se faire délivrer les permis de construire) contacte cette commune pour entamer les démarches. « *On a dit oui, mais on ne voulait pas faire n'importe quoi. La condition était que ce soit avec nous, il fallait que le village puisse participer à ce projet éolien* » exigeait Jean-Louis Dufour, le maire. Ce dernier fonde en

2011 l'association Vents du Grimont, à l'origine de cette initiative d'énergie citoyenne.

Eux sont presque au bout du processus, le parc de Chamole sera normalement en service avant la fin de l'année 2017. Ce soir de décembre, ils ont été invités par le maire de Landresse pour expliquer leur démarche. Ce village comtois est actuellement pressé par un développeur qui souhaite du foncier pour un nouveau parc éolien. « *Le financement citoyen a été évoqué au conseil, mais on ne sait pas si on le fera* », informe-t-il. Lui et les représentants d'autres communes environnantes écoutent attentivement le récit de l'expérience de Chamole, un modèle qui est loin d'être la norme. « *Les parcs de la région en activité sont tous financés par des fonds extérieurs qui gagnent de l'argent avec des vents qui n'appartiennent à personne* », dénonce Jean-Louis Dufour. L'idée de récupérer au moins une partie des bénéfices réalisés sur leur territoire est bien sûr séduisante, mais pour cela, il faut d'abord investir. Après

« négociations et collectes de fonds, l'une des six éoliennes du parc de Chamole sera donc « citoyenne ». Avec leur investissement, « les gens veulent donner un sens à leur épargne, que cela correspond à leurs idées », affirme Gérard Magnin.

Tout compris, cette éolienne de 3 MW et de près de 200 mètres de haut coûtera près de 5.000.000 €. Selon les prévisions, l'énergie qu'elle déploiera devrait permettre de satisfaire les besoins de 2.000 foyers sans chauffage électrique qui consommeraient 3.500 kWh/an. « Le coût de l'investissement dans la part du parc qui produit de l'électricité pour un foyer pendant au moins 20 ans est donc de 2.600 € », calcule Jean-Louis Dufour. Pour avoir une image plus juste du prix de vente du kWh au consommateur, il faudrait ajouter les coûts d'accès au réseau, de distribution et la rémunération du fournisseur. Pour le maire de Chamole, il est très important d'associer citoyens et collectivités. « Souvent, l'argument des collectivités pour ne rien faire est le manque d'argent. Mais s'il y a un parc éolien, il y en aura. Dans notre cas, le total des retombées fiscales attendues représente 200.000 € par an, soit 3 millions d'euros en 15 ans. Les besoins en fonds propres sur 5,2 millions d'euros sont d'environ 1,5 million.

Rien qu'avec la moitié de cette fiscalité, on peut financer une machine. » Le budget est établi sur quinze ans, car c'est la période durant laquelle le prix d'achat de l'électricité est garanti par l'État à 8,4 centimes le kWh, ce qui permet aux investisseurs d'espérer de bons rendements et une stabilité du montage financier.

L'investissement est séduisant, même s'il n'est pas exempté de risques. « Cela représenterait un intérêt financier pour notre commune et ça pourrait compenser un peu la baisse des dotations », estime le maire de Landresse. Mais dans la salle, certains prennent peur quand ils réalisent l'ampleur de la charge de travail que cela implique et la durée que prend une aventure de ce type, ne serait-ce que pour mettre au point le montage financier. À Chamole, une société d'économie mixte (SEM) achètera la société que les porteurs du projet ont créée pour l'occasion. « Cette forme juridique permet de garder une majorité aux collectivités locales et d'éviter ainsi la dérive d'une société qui arriverait avec de l'argent pour spéculer ». Toutes les autorisations lui seront transférées et elle deviendra propriétaire et gestionnaire d'une éolienne du parc. Différentes collectivités territoriales y participeront, tout comme des entreprises privées, des fonds d'investissement citoyen, tels qu'Énergie Partagée (voir encadré), et la coopérative d'intérêt collectif Jurascic, chargée de récolter l'épargne citoyenne. Pour elle, l'objectif est de réunir 550.000 €, ce qui est en passe d'être réalisé, avec déjà 600 souscripteurs. Ils pourront espérer un retour sur investissement de 4 % avec des intérêts bloqués cinq ans et versés la sixième année.

À Quingey, dans le Doubs, on n'en est pas encore là. Le collectif Ensemble mobiliser nos énergies (EMNE) a été constitué fin 2012, après une soirée consacrée au financement du parc éolien prévu dans le coin. « Notre marge de manœuvre était étroite, les promesses de bail étaient déjà si-

gnées », raconte Jean-François Dugourd. « Le but est de faire avancer les choses différemment. Nous avons voulu nous former et mettre nos compétences à disposition des élus, leur ouvrir les yeux à propos des fonds d'investissement, leur montrer qu'ils ne recherchaient que la rentabilité ». Aujourd'hui, le projet de parc éolien auquel ils auraient voulu s'associer semble en phase d'abandon, ce qui ne remet nullement en cause le collectif. « Les éoliennes étaient l'élément déclencheur plus que le but. Cela nous a donné l'élan. On s'intéresse aussi à la question du solaire, de l'hydraulique, de la méthanisation. On veut accélérer. Nous avons initié un groupement d'achat de panneaux photovoltaïques auprès d'une entreprise compétente et locale. Nous avons déjà 10 installations pour un total de 100 kWc. »

Pour eux, c'est une première étape avant de créer une société à statut coopératif. « Nous avons l'ambition de faire notre part avec les habitants, les entreprises et les collectivités. Des agriculteurs veulent bien nous laisser leur toit de hangar, tout comme nous avons la possibilité d'équiper celui d'un gymnase. On espère aussi pouvoir installer une turbine hydroélectrique sur un ancien barrage de la Loue, un projet à 1,2 million d'euros sur lequel nous sommes positionnés. »

Dans la future société, chaque associé détiendra une voix dans son collège (fondateurs, citoyens, collectivités, partenaires privés). Dans beaucoup de montages de ce type, les membres fondateurs bénéficient d'une minorité de blocage pour s'assurer que la société ne dérive pas de ses objectifs initiaux. « Dans notre cas, ils devront former des dynamiques de coopération avec les citoyens pour former une majorité d'orientation et de préservation de l'éthique ». Pour faciliter la gestion et limiter le nombre de personnes directement sociétaires de la structure, le montant minimum de l'investissement sera de 500 €. Ceux qui veulent mettre moins pourront toutefois passer par les clubs d'investisseurs.

FAIRE DES ÉCONOMIES ET CONSERVER LA GOUVERNANCE

Ces clubs sont devenus un maillon essentiel du financement des projets d'énergie citoyenne. Ils permettent de mutualiser l'épargne de 5 à 20 investisseurs. Chacun peut créer son groupe, ce qui favorise les dynamiques locales et la mise en réseau des personnes. Ils peuvent par exemple prendre la forme de Cigales, ces Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire nés dans les années 80. « Avant que l'on commence, les clubs d'investisseurs vivotaient. Il y en avait environ 140 en France et nous en avons créée 80 rien qu'avec nos deux premiers projets », se réjouit Michel Leclercq de l'association éolienne en Pays de Vilaine. Fondée en 2003, elle est souvent citée en exemple : ses membres sont considérés comme des pionniers dans le développement de l'énergie citoyenne et sont sans doute à l'origine du projet le plus ambitieux en France. Avec la société Bégawatts, ils ont initié de bout en bout le

« LE BUT EST DE FAIRE AVANCER LES CHOSES DIFFÉREMMENT. NOUS AVONS VOULU NOUS FORMER ET METTRE NOS COMPÉTENCES À DISPOSITION DES ÉLUS, LEUR OUVRIR LES YEUX À PROPOS DES FONDS D'INVESTISSEMENT. »

premier parc éolien entièrement citoyen en France, qui a été mis en service en 2014 à Béganne, dans le Morbihan. Ils sont maintenant 93 associés regroupant plus de 1.000 particuliers et ont inauguré en janvier 2016 leur deuxième parc à Séverac Guenrouët. Cela représente en tout huit éoliennes de 2 MW, qui peuvent couvrir la consommation de l'équivalent de 16.000 foyers sans chauffage électrique. Un troisième parc, cette fois en partenariat avec un développeur, est en voie de réalisation.

Les Bretons sont partis de rien, mais ils ont créé un bureau d'étude (Site à Watts développement) qui accompagne une quarantaine de projets éoliens en France. « *Le discours que l'on tient, c'est qu'il est possible de rester maître chez soi. Même si on fait appel à un développeur, il faut l'utiliser plutôt comme prestataire de service que comme donneur d'ordre. Le secteur est très spéculatif et les développeurs qui font les études peuvent revendre les permis de construire, et éventuellement le parc, avec une plus-value de 1 million d'euros par machine. On peut donc faire de grosses économies et être sûr de conserver la gouvernance* », indique Michel Leclercq. Être minoritaire dans un projet dirigé par un fond pension ou d'investissement peut réserver des mauvaises surprises en cas de désaccord, car les intérêts ne sont pas les mêmes que ceux d'un projet participatif. « *C'est plus compliqué de gérer les contraintes avec un partenaire privé. En cas de problématiques liées au bruit par exemple, ce sera plus difficile de baisser la production pour faire valoir les intérêts des voisins si les décisionnaires sont situés à plus de 1.000 km* », juge-t-il.

Au-delà de l'attrait pour les habitants eux-mêmes de s'investir, et d'investir, la participation citoyenne est un important facteur d'acceptation sociale. Cela représente un intérêt certain pour les décideurs, qui veulent accélérer la transition énergétique, mais aussi pour les développeurs, qui veulent limiter au maximum le risque d'opposition. « *Un financement citoyen, ça permet aussi de fédérer. Si 400-500 personnes y participent, ça a de l'allure et ça devient un vrai projet de territoire. Pour les développeurs, c'est aussi une carte de visite, de toute façon, ils n'auront pas le choix, ils vont tous y venir. Si le projet est imposé, qu'ils viennent avec les machines et disent comment cela va se passer tout en prenant l'argent, c'est normal d'avoir une opposition* », analyse Gérard Magnin. Cette dimension est également bien présente dans l'esprit des porteurs de projets citoyens, qui pourraient s'en servir comme un moyen de pression sur les développeurs. Ils peuvent très bien, de partenaires, se transformer en opposants et réduire considérablement les chances qu'a un projet d'aboutir.

Pour favoriser la participation, et la légitimation, citoyenne d'un projet d'énergie renouvelable, les pouvoirs publics ont institué de nouvelles mesures. La principale nouveauté introduite avec la loi de transition énergétique de 2015 est la possibilité pour les collectivités locales de rentrer dans le capital d'une société de production d'énergies renouvelables, quelle que soit sa forme juridique. Les collectivités commencent tout juste à être informées des moyens dont elles disposent à ce sujet, mais beaucoup n'ont pas le temps ni les forces pour s'y pencher. Certaines jugent encore la loi trop floue et attendent avant de se lancer. Un guide en cours de rédaction leur sera destiné pour clarifier quels sont leurs possibilités et les plans de financements possibles. Encore dans les cartons, un outil de mutualisation

des risques pour mener les coûteuses études préalables à un gros projet pour vérifier sa pertinence et sa faisabilité (dont une majorité n'aboutit pas) devrait cependant bientôt voir le jour. Les marges de progression sont immenses. Alors qu'en Allemagne la moitié des nouveaux projets d'énergie renouvelables seraient portées par des citoyens, la France est très largement à la traîne.

Guillaume

ÉNERGIE PARTAGÉE ET CENTRALES VILLAGEOISES, DEUX ACTEURS MAJEURS DES ÉNERGIES CITOYENNES

Fondée en 2010 par une quinzaine d'acteurs de l'économie sociale et solidaire, dont la NEF et Enercoop, Énergie Partagée est une association qui a pour objet de mobiliser et de sensibiliser autour des enjeux liés aux projets citoyens. C'est également, depuis 2011, un fonds d'investissement dédié aux projets d'énergie citoyenne 100 % renouvelables. Il finance aujourd'hui 26 projets, aux côtés des investisseurs locaux, grâce à 12 millions d'euros collectés. « Il y a une très forte augmentation des sollicitations car les collectivités et les collectifs locaux plébiscitent cet outil pour atteindre les objectifs de transition énergétique, inclure les citoyens et s'engager dans un projet avec des retombées économiques locales », explique Marc Maussalgué, responsable de la communication chez Énergie Partagée. Si la majorité des investissements est dirigée vers des projets éoliens (65 %), 26 % concernent du photovoltaïque et 3 % la biomasse. Cependant, les projets photovoltaïques sont les plus nombreux. « Ce sont les plus simples. Les investissements ne sont pas énormes, à partir de 15.000 euros. Il y a beaucoup de mini-projets pour lesquels il faut environ un an pour les concrétiser. Les projets éoliens sont nettement plus longs, ils prennent souvent 6 à 8 ans et coûtent plusieurs millions d'euros. Souvent, les collectifs se testent avec des projets solaires ».

En matière de projets solaires citoyens, les Centrales Villageoises sont également un acteur important. Nées en 2014 en région Rhône-Alpes, ce sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Il en existe aujourd'hui une vingtaine (à vérifier). Leur principe repose sur l'installation sur plusieurs toitures de petites unités de production d'électricité photovoltaïque. Ces panneaux sont la propriété de la société qui exploite et vend l'électricité sur le réseau. Les recettes issues de la vente payent les charges, alimentent les bénéfices et permettent de lancer d'autres projets d'énergie renouvelables sur le territoire.